

## Procuration

L\_\_\_\_\_ soussigné \_\_\_\_\_

dont le siège/domicile se trouve à \_\_\_\_\_

(le « **mandant** »)

propriétaire de \_\_\_\_\_ actions de la **Société Electrique de l'Our, Société Anonyme**, dont le siège social est à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B5901 (la « **Société** »)

déclare donner plein pouvoir conformément à l'article 1<sup>er</sup> (1) point 2<sup>o</sup> du règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales (le « **Règlement Covid19 Luxembourg** ») à

**Monsieur Paul Zeimet, Directeur,**

**avec adresse professionnelle à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt (le « mandataire »)**

à l'effet de représenter le mandant à l'Assemblée Générale Ordinaire de la **Société Electrique de l'Our**, convoquée pour le **26 juin 2020** à 11.00 heures.

Le mandant déclare expressément prendre acte et reconnaître que :

- la date initialement prévue de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 8 mai 2020 a été reportée au 26 juin 2020 conformément à l'article 1<sup>er</sup> (3) du Règlement Covid19 Luxembourg,
- l'assemblée générale ordinaire de la Société a lieu sans réunion physique des actionnaires de la Société conformément à l'article 1<sup>er</sup> (1) du Règlement Covid19 Luxembourg,
- la Société a désigné conformément à l'article 1<sup>er</sup> (1) point 2<sup>o</sup> du Règlement Covid19 Luxembourg Monsieur Paul Zeimet, Directeur, comme mandataire désigné de la Société

- une participation à l'assemblée générale ordinaire de la Société du 26 juin 2020 n'est possible que conformément aux modalités susmentionnées sous réserve de la transmission de la déclaration de participation et du certificat d'une institution financière attestant la qualité d'actionnaire du / de la soussigné(e).

Le/la soussigné(e) déclare à cet effet que vu l'état de crise déclaré et en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg depuis le 18 mars 2020 et vu le Règlement Covid19 Luxembourg il est d'accord avec les mesures susmentionnées et dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire ou utile dans le contexte de la convocation et de la tenue de l'assemblée générale de la Société du 26 juin 2020 qu'il renonce expressément et irrévocablement à toutes contestations, recours ou autres droits.

### Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2019 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019**

*Ne requiert pas de résolution.*

- 2) Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019**

*Ne requiert pas de résolution.*

- 3) Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019**

*Proposition de résolution: Par vote séparé, les comptes annuels et les comptes annuels consolidés sont approuvés par l'assemblée générale.*

*Approbation des comptes annuels:*

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

*Approbation des comptes annuels consolidés:*

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 4) Répartition du bénéfice de l'exercice 2019

Proposition de résolution:

Pour l'exercice sous revue, le bénéfice net s'élève à:

2.044.325,36 EUR

Ce montant sera affecté comme suit :

- Réserve pour dividendes d'actions propres

34.135,32 EUR

- 8,08 EUR de dividende aux actions de type A

1.616.000,00 EUR

- 8,70 EUR de dividende aux actions de type B

394.190,04 EUR

Le dividende brut d'une coupure de cinquième d'action s'élève à 1,74 EUR.

Le dividende de l'exercice 2019 (coupon 62) sera payé à partir du 30 juin 2020 après déduction de l'impôt luxembourgeois sur les revenus de capitaux (15%).

La date de détachement (ex date), avant laquelle les actions SEO doivent être acquises pour avoir droit aux dividendes décidés par l'assemblée générale, est fixée au 30 juin 2020.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 5) Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de résolution: L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 6) Nominations et délégations

Propositions de résolutions:

Les mandats des administrateurs Ludwig KONS, Frank WEIGAND et Tom WEISGERBER expirent à l'assemblée générale ordinaire de ce jour. Par vote séparé, les mandats de Messieurs Ludwig KONS, Frank WEIGAND et Tom WEISGERBER sont reconduits pour une durée de six ans et expireront à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2026.

Reconduction du mandat de Monsieur Ludwig KONS

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Reconduction du mandat de Monsieur Frank WEIGAND

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Reconduction du mandat de Monsieur Tom WEISGERBER

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le conseil d'administration a coopté le 10 mai 2019 Madame Michèle EISENBARTH, Directeur des Finances et des Ressources Humaines au Ministère des Affaires étrangères et européennes, administrateur en remplacement de Madame Sandra THEIN pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021. Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le conseil d'administration a coopté le 10 mai 2019 Madame Vanessa TARANTINI, alors Attachée au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, administrateur en remplacement de Madame Carla OLIVEIRA pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021. Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le conseil d'administration a coopté le 10 mai 2019 Monsieur Alex FOLSCHIED, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education nationale, administrateur en remplacement de Monsieur Paul KONSBRUCK pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021. Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Monsieur Tom EISCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 15 octobre 2019. Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Guy LENTZ, Coordinateur pour les affaires européennes au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Tom EISCHEN pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Madame Vanessa TARANTINI a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 26 juin 2020. Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Pascal WORRÉ, Chargé de la direction de l'efficacité énergétique au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, est nommé administrateur en remplacement de Madame Vanessa TARANTINI pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

**7) Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2020**

Proposition de résolution: L'assemblée générale nomme réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, Société coopérative avec siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, qui est chargé conformément aux dispositions légales du contrôle des comptes annuels de l'exercice 2020.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**8) Vote consultatif sur la politique de rémunération conformément à l'art. 7bis (2) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées**

Proposition de résolution: La politique de rémunération est approuvée par l'assemblée générale. Conformément à l'art. 7bis (2) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées ce vote est consultatif.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**9) Vote consultatif sur le rapport sur la rémunération conformément à l'art. 7ter (4) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées**

Proposition de résolution: Le rapport sur la rémunération est approuvé par l'assemblée générale. Conformément à l'art. 7ter (4) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées ce vote est consultatif.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**10) Rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2020 respectivement jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2021**

Proposition de résolution: La rémunération annuelle nette des administrateurs est fixée à 8.528,80 € (indice des prix à la consommation : 834,76) et les jetons de présence à 300 €. En raison de leur activité dans l'intérêt de la société, le président touche une rémunération annuelle nette supplémentaire d'un montant de 6.898,35 € et le vice-président d'un montant de 3.449,17 (indice des prix à la consommation respectif : 834,76).

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 11) Divers

Le mandataire est autorisé à participer à la présente assemblée générale ainsi qu'aux délibérations et votes sur les points à l'ordre du jour, à signer listes de présence et procès-verbaux et en général faire tout le nécessaire et notamment participer au nom et pour le compte du mandant aux votes sur tous les points à l'ordre du jour selon ses indications dans la présente procuration.

Le mandataire est autorisé à émettre et accepter toute déclaration qu'il juge adéquate et nécessaire.

En cas de doute une interprétation large sera donnée à cette procuration dans les limites de ce qui est légalement admissible.

La présente procuration vaut pour toute assemblée générale ultérieure appelée à délibérer sur les objets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020 et expire le 30 juin 2020 à 24.00 heures.

La présente procuration relève de la législation du Grand-Duché de Luxembourg à l'exclusion des dispositions du droit international privé. En cas de litige sont seuls compétents les tribunaux de la Ville de Luxembourg.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2020

\_\_\_\_\_  
Signature(s) du mandant

Dans la procuration, vous pouvez indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. Si vous ne remplissez pas les cases en question, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.